

AU CONSEIL DES MINISTRES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, a soumis à la signature du Président de la République, trois décrets : l'un nommant M. Roger LANGERON, préfet du Nord, préfet de Police ; le deuxième nommant M. BONNEVOY-SIBOUR, sur sa demande, préfet de Seine-et-Oise ; le troisième, nommant M. GUILLOU, préfet de Seine-et-Oise, préfet du Nord.

L'élaboration des décrets relatifs aux économies commencera lundi

Au cours de la délibération gouvernementale, il a été décidé que les membres du Cabinet anciens ministres des Finances, conféreront lundi après-midi au ministère des Finances avec M. Germain-Martin, pour travailler à l'élaboration des prochains décrets relatifs aux économies.

M. Chiappe décline l'offre d'un nouveau poste

D'autre part, le Gouvernement, à l'occasion du mouvement administratif, vient d'être publié, avait fait connaître à M. Jean Chiappe, ancien préfet de Police, son intention de l'appeler à un poste.

LA CARRIERE DE M. LANGERON

M. Roger Langeron, qui vient d'être nommé Préfet de Police, est né le 27 mai 1882, à Brest.

Il entra dans la carrière administrative le 15 mars 1906, comme attaché au cabinet du ministre du Commerce, puis il fut nommé le 20 octobre 1906, attaché au cabinet du ministre de l'Intérieur, le 10 juillet 1907, attaché au cabinet du ministre de l'Intérieur ; en octobre 1907, chef adjoint du cabinet du ministre de l'Intérieur ; le 10 juin 1908, secrétaire général de 2e classe de l'Orne ; le 18 février 1911, secrétaire général de 1re classe de l'Orne ; le 15 juillet 1914, mis en disponibilité sur sa demande ; le 17 janvier 1914, sous-préfet de Toul ; le 31 janvier 1914, chef de cabinet du ministre du Travail ; le 15 juillet 1917, sous-préfet de Toul pour la durée de la guerre (non installé) ; le 15 juillet 1917, sous-préfet de Lunéville pour la durée de la guerre ; le 11 janvier 1918, sous-préfet de Lunéville à titre définitif ; le 18 janvier 1920, administrateur de l'Orne ; le 23 mai 1920, préfet de la Charente ; le 12 octobre 1922, préfet des Côtes-du-Nord ; le 28 août 1924, préfet de la Marne ; le 15 juillet 1925, préfet du Nord et le 28 mai 1929 la passa à la hors-classe. Le 26 septembre 1931, il fut promu Commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur.

Celle de M. Guillon

M. Armand Guillon, nommé préfet du Nord en remplacement de M. Langeron, est né le 14 février 1880 à Guérande (Morbihan). Docteur en droit, il fut, de 1900 à 1903, avocat à la Cour d'Appel de Rennes, puis en juillet 1905, rédacteur à la préfecture de la Seine.

BLEU N'EST PAS ROQUEFORT

Etude de M. Félix WANDERLÉ, Avocat à Lille.

D'un jugement rendu par le Tribunal correctionnel de Lille, le 12 décembre 1931, il résulte que M. WANDERLÉ a été condamné à 50 francs d'amende, à 100 francs de dommages-intérêts envers la partie civile, et à la restitution de la somme de 500 francs de dommages-intérêts.

LYDIA STAHL

espionne soviétique

Le professeur Martin lui apportait des documents du ministère de la Marine

L'espionne Lydia Stahl a été amenée à nouveau devant M. Benon, juge d'instruction, qui lui a donné lecture d'une déposition de son amie Ingrid Bostrom, entendue en Finlande.

Cette dernière explique que Lydia Stahl et son amie le professeur Martin se livrent à l'espionnage depuis 1920, environ, et par esprit, ajoute-t-elle, internationaliste et humanitaire.

Elle fournit des précisions sur la fabrication opérée dans son appartement de la rue du Val-de-Grâce et sur les fréquentations suspectes de Lydia Stahl. Elle affirme, enfin, que la Russe possédait une certaine somme d'argent pour porter des documents précieux, et qu'elle-même, Ingrid Bostrom, était allée de sa part à l'ambassade des Soviets à Berlin.

Quant au professeur Martin, il a apporté des documents et des photographies, qui ont été reproduits par le ministère de la marine.

Lydia Stahl a nié à nouveau s'être occupée de renseignements de détail concernant des faits matériels, ce qui peut laisser supposer que son amie Ingrid Bostrom dit la vérité.

L'ARRESTATION DE L'ASSASSIN DE M. HÉREL

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'inspecteur de police s'approcha, lui demandant ses papiers et procéda à son arrestation ainsi qu'à celle de « Ma Lou ».

Nathan et sa maîtresse passèrent la nuit au poste et furent, le samedi matin, au palais de justice de Bruxelles.

Les antécédents de l'assassin

Pierre Nathan n'a pas d'antécédents judiciaires, mais il est cependant connu de la brigade de police.

En effet, en décembre 1933, un vol de 200.000 francs de bijoux avait été commis rue de la Glacière, au préjudice de Mme Hendrickx, et des soupçons s'élevèrent sur le couple Nathan-Germain-Martin.

Interrogé samedi, Nathan a d'abord avoué être l'auteur du vol de 200.000 fr. de bijoux.

Nathan est le fils d'un riche fabricant de chaussures habitant Bruxelles. Pierre Nathan est né à Bruxelles en 1908, il est Belge par option, il a servi dans l'armée belge en 1929. Il sera donc jugé en Belgique ; l'habitude ne jouant pas dans son cas, il échappera donc à la guillotine.

Les bijoux volés furent vendus à Anvers

Nathan et Malou ont été arrêtés quelques jours encore à Paris après le crime, puis ils furent envoyés à Anvers, où les bijoux volés furent vendus.

Nathan s'empara alors des bijoux et de l'argent, et revint vers la Belgique. Il prit un taxi. C'est dans le taxi qu'il jeta le contenu du sac et y trouva environ 40 fr. et les clefs de Mme Hérel. Côtés-du-Nord ; le 28 août 1924, préfet de la Marne ; le 15 juillet 1925, préfet du Nord et le 28 mai 1929 la passa à la hors-classe. Le 26 septembre 1931, il fut promu Commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur.

Nathan accuse son amie

Nathan est fort déprimé, mais il est très loquace et donne beaucoup de détails sur son crime. Il accuse sa maîtresse d'être l'auteur du meurtre et d'avoir été l'instigatrice de son crime.

Nathan a expliqué le pseudonyme qu'il avait pris à Paris, où il se faisait appeler comte d'Offange. C'est l'impression qu'il avait voulu produire.

Nathan a expliqué le pseudonyme qu'il avait pris à Paris, où il se faisait appeler comte d'Offange. C'est l'impression qu'il avait voulu produire.

Nathan a expliqué le pseudonyme qu'il avait pris à Paris, où il se faisait appeler comte d'Offange. C'est l'impression qu'il avait voulu produire.

Nathan a expliqué le pseudonyme qu'il avait pris à Paris, où il se faisait appeler comte d'Offange. C'est l'impression qu'il avait voulu produire.

Nathan a expliqué le pseudonyme qu'il avait pris à Paris, où il se faisait appeler comte d'Offange. C'est l'impression qu'il avait voulu produire.

Nathan a expliqué le pseudonyme qu'il avait pris à Paris, où il se faisait appeler comte d'Offange. C'est l'impression qu'il avait voulu produire.

Nathan a expliqué le pseudonyme qu'il avait pris à Paris, où il se faisait appeler comte d'Offange. C'est l'impression qu'il avait voulu produire.

Nathan a expliqué le pseudonyme qu'il avait pris à Paris, où il se faisait appeler comte d'Offange. C'est l'impression qu'il avait voulu produire.

Nathan a expliqué le pseudonyme qu'il avait pris à Paris, où il se faisait appeler comte d'Offange. C'est l'impression qu'il avait voulu produire.

Nathan a expliqué le pseudonyme qu'il avait pris à Paris, où il se faisait appeler comte d'Offange. C'est l'impression qu'il avait voulu produire.

Nathan a expliqué le pseudonyme qu'il avait pris à Paris, où il se faisait appeler comte d'Offange. C'est l'impression qu'il avait voulu produire.

Nathan a expliqué le pseudonyme qu'il avait pris à Paris, où il se faisait appeler comte d'Offange. C'est l'impression qu'il avait voulu produire.

Nathan a expliqué le pseudonyme qu'il avait pris à Paris, où il se faisait appeler comte d'Offange. C'est l'impression qu'il avait voulu produire.

Nathan a expliqué le pseudonyme qu'il avait pris à Paris, où il se faisait appeler comte d'Offange. C'est l'impression qu'il avait voulu produire.

Nathan a expliqué le pseudonyme qu'il avait pris à Paris, où il se faisait appeler comte d'Offange. C'est l'impression qu'il avait voulu produire.

Nathan a expliqué le pseudonyme qu'il avait pris à Paris, où il se faisait appeler comte d'Offange. C'est l'impression qu'il avait voulu produire.

Nathan a expliqué le pseudonyme qu'il avait pris à Paris, où il se faisait appeler comte d'Offange. C'est l'impression qu'il avait voulu produire.

Nathan a expliqué le pseudonyme qu'il avait pris à Paris, où il se faisait appeler comte d'Offange. C'est l'impression qu'il avait voulu produire.

LES AFFAIRES STAVISKY

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

LE SÉNATEUR BELGE PETITJEAN A DONNÉ SA DÉMISSION

Le sénateur du Brabant, M. Petitjean, dont le nom figure à plusieurs reprises dans la liste des chèques Stavisky remis sa démission au Président du Conseil National du Parti libéral auquel il appartenait.

Depuis longtemps, le cas de M. Petitjean avait ému les milieux parlementaires ainsi que le barreau. Les explications qu'il avait fournies sur la nature des chèques n'avaient pas été jugées suffisantes.

L'ENQUÊTE SUR LA MORT DU CONSEILLER PRINCE

M. Max Garfunkel a été entendu à Dijon

Vendredi après-midi, M. Rabut, juge d'instruction, a reçu à son cabinet la visite de M. Max Garfunkel dont on avait parlé ces derniers jours.

M. Max Garfunkel, qui appartient à une maison de vins de Nuits-St-Georges, a indiqué qu'il venait fréquemment à Dijon.

Le 20 février il était venu s'entretenir avec son avocat du barreau de Dijon, qui devait plaider pour lui, le lendemain, dans un procès devant la Cour d'Appel.

Il est arrivé en automobile dans un cabriolet Ford, appartenant à son patron. Le témoin, de nationalité allemande, déjà entendu vendredi, a été de nouveau interrogé, hier matin, à la Santé Générale. Les auditions se sont poursuivies, hier après-midi.

LES ÉVÉNEMENTS DU 6 FÉVRIER

La Commission d'enquête a entendu M. de Carbuccia

La Commission du 6 février a entendu, hier, M. de Carbuccia, député de la Corse, qui avait demandé, à la suite de la déposition de M. Patenôtre, une confrontation avec l'opinion publique.

M. de Carbuccia a déclaré avoir été invité à se rendre à Paris, le 6 février, par M. Patenôtre, qui lui avait remis un dossier contenant des documents relatifs à son affaire.

M. de Carbuccia a déclaré avoir été invité à se rendre à Paris, le 6 février, par M. Patenôtre, qui lui avait remis un dossier contenant des documents relatifs à son affaire.

M. de Carbuccia a déclaré avoir été invité à se rendre à Paris, le 6 février, par M. Patenôtre, qui lui avait remis un dossier contenant des documents relatifs à son affaire.

M. de Carbuccia a déclaré avoir été invité à se rendre à Paris, le 6 février, par M. Patenôtre, qui lui avait remis un dossier contenant des documents relatifs à son affaire.

M. de Carbuccia a déclaré avoir été invité à se rendre à Paris, le 6 février, par M. Patenôtre, qui lui avait remis un dossier contenant des documents relatifs à son affaire.

M. de Carbuccia a déclaré avoir été invité à se rendre à Paris, le 6 février, par M. Patenôtre, qui lui avait remis un dossier contenant des documents relatifs à son affaire.

M. de Carbuccia a déclaré avoir été invité à se rendre à Paris, le 6 février, par M. Patenôtre, qui lui avait remis un dossier contenant des documents relatifs à son affaire.

M. de Carbuccia a déclaré avoir été invité à se rendre à Paris, le 6 février, par M. Patenôtre, qui lui avait remis un dossier contenant des documents relatifs à son affaire.

M. de Carbuccia a déclaré avoir été invité à se rendre à Paris, le 6 février, par M. Patenôtre, qui lui avait remis un dossier contenant des documents relatifs à son affaire.

M. de Carbuccia a déclaré avoir été invité à se rendre à Paris, le 6 février, par M. Patenôtre, qui lui avait remis un dossier contenant des documents relatifs à son affaire.

M. de Carbuccia a déclaré avoir été invité à se rendre à Paris, le 6 février, par M. Patenôtre, qui lui avait remis un dossier contenant des documents relatifs à son affaire.

M. de Carbuccia a déclaré avoir été invité à se rendre à Paris, le 6 février, par M. Patenôtre, qui lui avait remis un dossier contenant des documents relatifs à son affaire.

M. de Carbuccia a déclaré avoir été invité à se rendre à Paris, le 6 février, par M. Patenôtre, qui lui avait remis un dossier contenant des documents relatifs à son affaire.

M. de Carbuccia a déclaré avoir été invité à se rendre à Paris, le 6 février, par M. Patenôtre, qui lui avait remis un dossier contenant des documents relatifs à son affaire.

M. de Carbuccia a déclaré avoir été invité à se rendre à Paris, le 6 février, par M. Patenôtre, qui lui avait remis un dossier contenant des documents relatifs à son affaire.

M. de Carbuccia a déclaré avoir été invité à se rendre à Paris, le 6 février, par M. Patenôtre, qui lui avait remis un dossier contenant des documents relatifs à son affaire.

M. de Carbuccia a déclaré avoir été invité à se rendre à Paris, le 6 février, par M. Patenôtre, qui lui avait remis un dossier contenant des documents relatifs à son affaire.

M. de Carbuccia a déclaré avoir été invité à se rendre à Paris, le 6 février, par M. Patenôtre, qui lui avait remis un dossier contenant des documents relatifs à son affaire.

LE PROCÈS D'AIX ESPRIT PIOCH EST CONDAMNÉ à 5 ans de réclusion

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les autres accusés, dont les peines varient de six mois à cinq ans de prison, bénéficient du sursis

Les jurés d'Aix-en-Provence ont rendu hier leur verdict dans l'affaire de Saint-Marie-de-la-Mer.

Le juré a prononcé les condamnations suivantes : Esprit Pioch, 5 ans de réclusion et 100 francs d'amende ; Georges Mijol, 5 ans de prison, 100 fr. d'amende ; Antonia Bolest, 2 ans de prison et 100 francs d'amende ; Honoré Gauthier, 6 mois de prison ; Joseph Amar, 6 mois de prison et 25 fr. d'amende.

La Maternité Georges-Petit

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

Le rapport constate que nous avons investi 700.000 francs pour l'achat de la maternité, et l'on en déduit que c'était une mauvaise opération financière.

LE BUDGET DE L'U. D.

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le budget de l'U. D.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

LE BUDGET DE L'U. D.

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le budget de l'U. D.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

Le budget de l'Union Départementale est, en somme, très complexe et très intéressant.

AUX ASSISES DU PAS-DE-CALAIS L'ÉPILOGUE d'une affaire de meurs à Hamelincourt

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Jules Bizart, ouvrier agricole, qui abusa de sa fille et la brutalisa a été condamné à vingt ans de travaux forcés et à la déchéance des droits paternels

C'est encore une affaire d'adultère que les jurés du Pas-de-Calais ont eu à connaître au cours de l'audience d'hier et une fois de plus, les débats eurent lieu à huis clos.

C'est encore une affaire d'adultère que les jurés du Pas-de-Calais ont eu à connaître au cours de l'audience d'hier et une fois de plus, les débats eurent lieu à huis clos.

C'est encore une affaire d'adultère que les jurés du Pas-de-Calais ont eu à connaître au cours de l'audience d'hier et une fois de plus, les débats eurent lieu à huis clos.